



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun



## Le programme Risques Chutes Pros BTP Brochure entreprises

OCTOBRE 2022

[ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise)



Cette brochure est dédiée à votre entreprise ; vous êtes adjudicataire d'un marché sur une opération qui fait l'objet d'un accompagnement par la CARSAT/CRAMIF/CGSS. Un travail en amont avec le MOA, le MOE et le CSPS a permis de définir des mesures de prévention des risques professionnels indispensables, elles ont été mutualisées et leur mise en œuvre a été affectée à des lots bien déterminés.

Votre entreprise peut être chargée de l'exécution d'une ou plusieurs de ces mesures de prévention : base-vie, échafaudage, moyens de levage, etc. Ou alors elle peut être bénéficiaire de ces dispositions communes.

Dans les deux cas, ces dispositions impliquent des devoirs mais permet également de bénéficier d'avantages.

Il convient donc de bien connaître ces dispositions et de les respecter.

# QU'AVEZ-VOUS À Y GAGNER ?

## ➤ Un intérêt à agir le plus tôt possible

Acteur majeur de la construction, vous êtes garant de la santé et de la sécurité de vos salariés sur ce chantier.

Lors de la réponse à l'appel d'offre :

- Le **DCE** doit être étudié soigneusement et votre offre doit tenir compte des contraintes imposées mais aussi des avantages consentis par le MOA, le MOE et le CSPS.

Lorsque votre entreprise est adjudicataire d'un ou plusieurs lots :

- Le Dossier de consultation des entreprises **DCE** constitue la base du contrat qui va vous lier à votre donneur d'ordres, le MOA. Ce contrat contient toutes les dispositions liées **aux mesures de prévention** à mettre en œuvre pendant toute la durée du chantier.
- Il est indispensable de mettre en œuvre correctement tous les moyens dont vous avez la charge tels qu'ils sont définis par votre marché.
- Vous devez utiliser au mieux les moyens mutualisés qui sont mis à disposition des entreprises et qui sont décrits précisément dans ce marché et exiger qu'ils soient effectivement mis en œuvre.
- Vous devez donc impérativement respecter les principes d'organisation mis en place par le donneur d'ordre et particulièrement ceux liés à **la propreté du chantier et des circulations**.
- La bonne préparation de vos interventions nécessite de communiquer les informations nécessaires aux études d'adéquation réalisées sous le contrôle du MOE et du CSPS.
- Vos engagements et votre implication contribuent à la réussite du chantier.

**Et cette réussite permettra la reconduction des mesures de prévention par le MOA sur ses autres opérations.**

Tous les types de construction sont concernés :



## ➤ La prévention, un cercle vertueux

La prévention permet une meilleure maîtrise des risques et par conséquent **un gain global en performance**.



## ➤ Des enjeux juridiques pour l'ensemble des acteurs

L'ensemble des acteurs de la chaîne de construction peuvent voir leur responsabilité engagée en cas d'accident sur le chantier.

Dès lors, l'intégration de la prévention dans les pièces écrites en phase conception qui vous lient contractuellement avec le MOA à la signature du marché, sa prise en compte lors de la phase de réalisation permettent d'assurer un cadre contractuel de réalisation des travaux et des obligations partagées et validées avec les donneurs d'ordre.

C'est un enjeu majeur pour vous. Les dispositions retenues sont bien identifiées et vous vous engagez à les mettre en œuvre.

Les Contrôleurs de Sécurité et les Ingénieurs Conseils des CARSAT/CRAMIF/CGSS qui accompagnent le donneur d'ordre sur cette opération réaliseront des visites périodiques sur le chantier afin de vérifier que les engagements sont bien respectés par le MOA, le MOE et le CSPS, et que leur mise en œuvre par les entreprises est effective et bien conforme aux règles de l'art.

## RISQUES CHUTES PROS BTP : UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PROCHE DU TERRAIN

### ➤ Un accompagnement sur cette opération

N'hésitez pas à solliciter l'avis du Contrôleur de Sécurité ou de l'Ingénieur Conseil qui suit cette opération.



Pour en savoir plus : [ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise)

Suivez notre actualité sur  
Facebook, Twitter et LinkedIn



@Cnam - Studio graphique - Photos : Saravutvansei - Room - Getty Images et ©INRS - Octobre 2022



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun

